

**Décision n° 2021-056
portant délégation de signature à la vice-présidence de la Recherche**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

Vu la nomination de Monsieur Teva VERNOUX en qualité de vice-président de la Recherche à compter du 1 septembre 2021 ;

DÉCIDE

Article 1. Délégation de signature du vice-président de la Recherche

Monsieur Teva VERNOUX, Vice-Président de la recherche, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Président de l'École normale supérieure de Lyon, dans le périmètre de la recherche les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 HT euros.

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations annuelles de congés ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les attestations de déplacement pour les personnels relevant de la VPR et des laboratoires ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.

- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment ;
 - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche ;
 - les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel ;
 - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations ;
 - les conventions de prestations de services ;
 - les conventions d'hébergement de l'incubateur ;
 - les conventions relatives à la propriété intellectuelle (contrat de licence, maturation, accord de copropriété, cession de droit, etc) et les pouvoirs pour les brevets ;
 - les accords de secret ou de confidentialité ;
 - les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...) ;
 - toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres ;
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la vice-présidence de Recherche ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL DE MARCHI, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence de la recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - ses propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 2.3. Gestion de la cellule congrès et manifestation

Délégation de signature est donnée à Madame Tessa ADRIAN, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes relatifs à la gestion de la cellule congrès et manifestation d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 € HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	Modifications
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Marilyn NICLOUD	Directrice-délégataire principal	Jean-Louis GAULIN
		Carlos HEUSCH	Professeur - délégataire suppléant	/
		Pierre DIMOYAT	Assistant ingénieur – Responsable administratif	/
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Etienne COSSART	Directeur-délégataire principale	Jean-Yves TOUSSAINT
		Hervé PIEGAY	Délégataire suppléant	/
GATE Économique	Groupe d'Analyse et De Théorie	Izabela JELOVAC	Directrice-délégataire principale	Sonia PATY
		Benoît TARROUX	Directeur adjoint – délégataire supp n° 1	Taï DAO
		Taï DAO	Secrétaire général – délégataire supp N°2	Mathieu COUTTENIER
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – délégataire principal	/
		Abderrhazag GUERCHOUCHE	Responsable financier	/
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégataire principale	/
		Claude CHEVALEYRE	Directeur adjoint – délégataire suppléant	Arnaud NANTA
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Pierluigi BASSO	Directeur – délégataire principale	/
		Isabel Colón de Carvajal	Directrice adjointe – délégataire suppléante n°1	/
		Lucie BUJON	Secrétaire générale – délégataire suppléante n°2	/
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Sophie RAUX	Directrice – délégataire principal	Bernard HOURS
		Guillaume GARNER	Directeur adjoint - délégataire	Igor MOULLIER

			suppléant N°1	
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégateur suppl n° 2	/
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Anne VERJUS	Directrice – délégateur principale	Claude GAUTIER
		Sophie BEROUD	Directrice adjointe – délégateur suppl n° 1	Pascal ALLAIS
		Anne QUEZEL	Assistante ingénieure du CNRS – suppléante n° 2	Marie LUCCHI
CERCC	CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création	Eric DAYRE	Directeur-délégateur principal	/
HISOMA	HISOMA Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégateur principal	/
		Sophie REYSSET	Responsable administrative et financière – Délégateur suppl n° 2	Claire FAUCHON
PERSEE	UMS Persée	Gabrielle RICHARD	Directeur – délégateur principale	/
		Eric ASTIER	Responsable du pôle - délégateur suppl n° 2	/
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Marina MESTRE-ZARAGOZA	Directrice – délégateur principale	Olivier BARA
		Delphine ANTOINE-MAHUT	Responsable de site – délégateur suppl n° 1	Marie MESTRE-ZARAGOZA
		Stéphanie DORD-CROUSLE	Responsable-adjointe de site - Délégateur suppléante n°2	/
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia LAMBERT	Directrice – délégateur principale	/
		Julien BARRIER	Enseignant-chercheur – délégateur suppléant	/
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégateur principale	/
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Eric DEBAYLE	Directeur – Délégateur principal	Emanuela MATTIOLI
		Emma BESSIERES	Responsable administrative – Délégateur suppl n°2	/
		Marie-Jeanne	Assistante	/

		BARRIER	ingénieure – délégate suppléant n°3	
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Matthew LEHNERT	Directeur – délégate principal	Laurence TRESSE
		Berengère CHAMORET	Responsable administrative – délégate suppléante	/
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Patrice ABRY	Directeur – délégate principal	Pierre BORGNAT
		Jean-Philippe MAGUE	Directeur adjoint – délégate suppléant n° 1	Stéphane GRUMBACH
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégate suppléante n°2	/
CBP	Centre Blaise Pascal	Ralf EVARAERS	Directeur – délégate principal	/
		Hervé GILQUIN	Directeur adjoint – délégate suppléant N°1	/
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégate suppléante N°2	/
LBMC	Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule	Didier AUBOEUF	Directeur – délégate principal N°1	/
		Gaël YVERT	Directeur adjoint	/
		Isabelle SERVAIS	Resp adm et financière – dél suppléante N°2	/
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc COSSET	Directeur – délégate principal	/
		Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégate suppléante N°1	/
		Cécile MONNIER- OUDIN	Responsable administrative et financière – délégate suppléante N°2	/
IGFL	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon	François LEULIER	Directeur – délégate principale	Florence RUGGIERO
		Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – délégate suppléante n°1	/
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Gwyneth INGRAM	Directrice – délégate principal	Teva VERNOUX
		Yvon JAILLAIS	Directeur adjoint –	Gwyneth INGRAM

			délégataire suppléant n°1	
		Cindy VIAL	Responsable administrative et financière- délégataire suppléante n°2	/
		Olivier HAMMANT	Directeur adjoint – délégataire suppléant n°3	/
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Frédéric DEGLISE	Directeur – délégataire principal	Alice GUIONNET
		Aurélien GARIVIER	Directeur adjoint - délégataire	Jean-Claude SIKORAV
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – délégataire n°1	/
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Nicolas TROTIGNON	Directeur – délégataire principal	Patrick BAILLOT
		Isabelle GUERIN-LASSOUS	Directrice adjointe – délégataire suppléant N°1	Frédéric VIVIEN
		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	/
CHIMIE	Laboratoire de chimie	Stéphane PAROLA	Directeur – délégataire principal	/
		Carine MICHEL	Directrice adjointe – délégataire n°1	/
		Damien SEON	Responsable administratif et financier – délégataire n° 2	/
PSMN	Pôle scientifique de modélisation numérique	Hervé GILQUIN	Directeur – délégataire principal	/
		Ralf EVERAERS	Dir adjoint – dél suppl n°1	/
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante n°2	/
SFR BIOSCIENCES – Structure Fédérative	Biosciences -PBES	Samir MERABET	Directeur– délégataire principal	Jacqueline MARVEL
		Yann LEVERRIER	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	/
		Anaïs JACQUIN	Resp adm et fin – délégataire suppléante N° 2	/
		Tiphaine DOREL	Directrice du	/

Article 5. Obligations du délégataire

Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « *Pour le Président et par délégation* ».

Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires et s'applique à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 30 août 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



Original :

* Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

Publication :

* Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2021

			PBES – délégataire supp. n°3	
	Service ingénierie mécanique	Marc MOULIN	Directeur - délégataire principal	/
	MAGASIN DE BIOLOGIE	Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	/
	COORDINATION BIOLOGIE	Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°2	/
PHYSIQUE	Laboratoire de physique	Jean-Christophe GEMINARD	Directeur – Délégataire principal	/
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière - délégataire supp n°2	/
CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido PINTACUDA	Directeur et délégataire principal	/
		Camille CHABILLAN	Responsable administrative et financier – Délégataire supp	/

Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - leurs propres ordres de missions.
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant ;
- les certificats administratifs, les décisions de l'ordonnateur et les pièces justificatives relatives aux dépenses et aux recettes relevant de leur périmètre ;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location, d'un taxi ou d'un VTC.

Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégués.